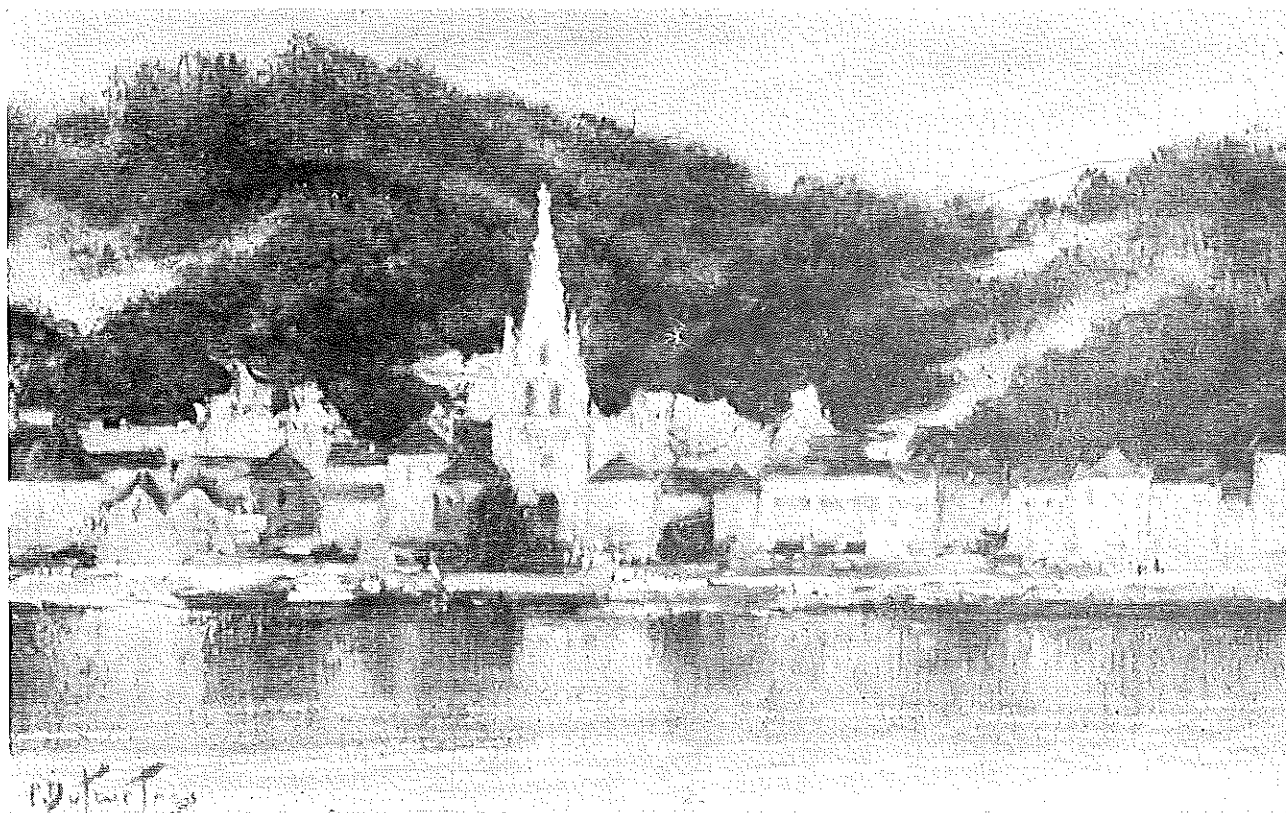


BULLETIN MUNICIPAL



LA BOUILLE vue, de SAHURS (P. Duteurtre)

ÉDITORIAL

Le Bulletin Municipal a éprouvé, ces temps-ci, quelques difficultés à suivre le rythme qu'il s'était lui-même imposé. Cependant, il existe toujours et aura 3 numéros cette année. Quand on dit que les peuples heureux n'ont pas d'histoire, c'est que l'on a une fausse idée de l'histoire. Même dans une petite cité comme la nôtre, il se passe souvent des événements qui peuvent intéresser tout le monde. Ne serait-ce que les réunions du Conseil Municipal, la gestion et l'entretien des biens communaux, les activités des différentes associations, etc... Dans le prochain numéro, où il sera, entre autres choses, question de la Fête, paraîtra un article sur Hector MALOT.

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 1971

L'an mil neuf cent soixante et onze, le dix décembre à 21 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis à la Mairie sous la présidence du Docteur CHEVALLIER, Maire.

PRÉSENTS :

Docteur CHEVALLIER, Maire ; MM. DOUBET et COUSIN, Adjoints ; M^{me} ROLLAND, MM. DUSQUENE, CAMIA, DOLPIERRE, AUZANNE, SAINTPERE, QUESNEY, AUBERT, SAGOT, QUESNEY.

EXCUSÉ :

M. LENOUEL.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. CAMIA.

Le Procès-Verbal de la dernière séance est adopté.

VENTES TERRAIN « MENY » ET GARAGE « DUBOS »

M. le Maire informe le Conseil que Monsieur MENY serait disposé à vendre à la Commune un terrain de 8 ha. environ qu'il possède à La Bouille pour la somme de 25 millions d'anciens francs. Ce terrain offrirait de nombreuses possibilités d'utilisation : lotissement, réserve foncière, parc, etc...

D'autre part Monsieur DUBOS, a fait savoir qu'il avait l'intention de vendre son garage, et qu'il donnerait priorité à la Commune si elle était intéressée par cette vente. M. le Maire précise que, sur cet emplacement, pourrait être édifiée, éventuellement, une salle des fêtes.

Avant de prendre une décision, le Conseil charge M. le Maire de réunir la Commission d'Urbanisme et d'Embellissement, qui ira étudier sur place l'intérêt de ces acquisitions.

AFFAIRE MORADELL CONTRE COMMUNE DE LA BOUILLE.

M. le Maire évoque une nouvelle fois cette affaire qui, pour le moment, paralyse les projets du Conseil Municipal, concernant le terrain communal du Vracq : lotissement, aménagement d'un terrain de Camping, etc...

Lors de sa dernière séance, le Conseil avait chargé M. le Maire de demander au Bâtonnier André MARIE, d'assurer la défense des intérêts de la Commune. Ce dernier après avoir accepté, a précisé qu'un jugement serait rendu dans les mois prochains.

CIRCULATION DES POIDS LOURDS

M. le Maire informe le Conseil qu'il est intervenu auprès du Secrétaire Général de la Préfecture pour trouver une solution au problème qu'est la traversée de l'agglomération, par les poids lourds qui desservent les carrières de la Boucle de la Seine. Cette circulation très intense apporte une gêne considérable aux habitants de la Commune, et cause des dégâts importants aux routes. Il semble qu'il ne soit pas possible d'interdire totalement la circulation des Poids Lourds à La Bouille ; il a été demandé, cependant, aux services de police d'exercer une surveillance plus effective afin de faire respecter les arrêts relatifs à cette circulation.

D'autre part, le Conseil Municipal a décidé d'organiser une pétition qui sera transmise aux élus et aux autorités du département, ainsi qu'au Ministre intéressé. Tous ceux qui souhaitent une amélioration, ou un changement dans la circulation des Poids Lourds, pourront signer la pétition à la Mairie.

TRAVAUX

CIMETIÈRE :

Le devis établi par l'entreprise HAYET pour la réfection de la partie extérieure du mur du cimetière s'élevant à 11.000 Frs, le Conseil estime que ce montant est trop élevé, et décide de faire établir des devis par les entreprises RATEL, DANTAN et THELLIER. Compte tenu de cette décision, il sera demandé à M. HAYET de faire savoir en Mairie, s'il maintient ou modifie ses prix. La date limite de réception des devis est fixée au 15 janvier 1972.

DIVERS :

Monsieur DEMOGET propriétaire des « GASTRONOMES » a déposé un nouveau projet de terrasse. Le Conseil donne son accord de principe. Cependant il ne pourra se prononcer qu'après la réalisation des travaux d'aménagement de la place du Bateau.

Séance du 21 janvier 1972

PRÉSENTS :

Docteur CHEVALLIER, Maire ; MM. DOUBET et COUSIN Adjoints ; M^{me} ROLLAND, MM. DUQUESNE, DOLPIERRE, CAMIA, AUZANNE, QUESNEY, AUBER, SAGOT, LENOUEL.

EXCUSÉ :

M. SAINTPERE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. CAMIA.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté

TRAVAUX

RÉFECTION DU MUR DU CIMETIÈRE

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil prise au cours de la dernière séance, et procède à l'ouverture des enveloppes contenant les devis parvenus en Mairie au 15 janvier.

L'estimation des travaux faite par M. DANTAN de Saint-Ouen de Thouberville s'élève à 4056,70 Frs (T.T.C.) celle de M. THELLIER, de Petit-Couronne est de 3292,80 Frs (T.T.C.) Après délibération et vote, le conseil retient le devis de M. THELLIER sous réserve, cependant, qu'il soit demandé à l'intéressé si le débordage de la base du mur est prévu dans les travaux. Dans le cas où, compte-tenu de cette réserve, le montant du devis serait modifié, et dépasserait celui de M. DANTAN, il sera procédé à une nouvelle étude.

AMÉNAGEMENTS DU QUAI

Il est prévu des barrières en ciment et des lampadaires.

PROJETS D'ACHAT D'UN TERRAIN POUR CONSTRUCTION D'UNE SALLE DES FÊTES

M. le Maire soumet au Conseil deux propositions :

A - celle de M. DUBOS qui a l'intention de vendre un local à usage de bureau et magasin, un bâtiment couvert, charpente métallique couverture fibro, dallage ciment, et un bâtiment

composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage, d'une surface totale de 322,58 m2 pour la somme de 100.000 Frs.

B - celle de M. SAGOT qui serait disposé à céder à la commune une parcelle de sa propriété, d'une superficie de 350 m2 environ, pour la somme de 70.000 Frs.

Après délibération, M. le Maire pense qu'une décision pourrait être prise à la prochaine réunion, après avoir revu, éventuellement, le projet du Vracq, et celui du local des Pompiers.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

A la suite du compte-rendu, par M. CAMIA, de la réunion du Syndicat de destruction des ordures ménagères du 16 décembre 1971, le problème du ramassage est à nouveau soulevé. M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a demandé à M. BARON ses conditions. Il les communique au conseil. M. BARON demande 1230 Frs par mois, plus un homme pour l'aider, à la charge de la Commune. En cas d'accord, le ramassage commencerait début mars 72.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord.

TERRAINS COMMUNAUX

A - TERRAIN DU VRACQ :

Le Maire informe le Conseil qu'il a été constaté, à plusieurs reprises, que des enfants et des grandes personnes avaient pénétré à l'intérieur du Château du Vracq, dans la partie qui menace de s'effondrer, et que pour éviter tout accident, il décide de prendre un arrêté pour interdire l'accès du Château du Vracq.

Le Conseil approuve.

B - TERRAIN ET LOCAUX COMMUNAUX

Le Maire rappelle :

1°) - que les terrains et locaux communaux sont toujours à la disposition des sociétés communales.

2°) - que le Conseil a seul la charge de les prêter ou les louer à des Sociétés étrangères à la commune, et de fixer le montant de ces locations.

3°) - que, comme il a toujours été fait jusqu'alors, les indemnités dues pour la location des terrains de sports sont reversées intégralement à l'A.S.B.M.

Le Conseil approuve.

PÉTITION CONTRE LA CIRCULATION DES POIDS LOURDS A LA BOUILLE

Le texte suivant est soumis à l'approbation du Conseil :

« En accord avec le Conseil Municipal de la Commune de La Bouille qui ; dans sa séance du 10 décembre a décidé, à l'unanimité, d'organiser cette pétition.

Les soussignés ont l'honneur de demander que soit résolu le problème que pose la circulation des camions qui desservent les carrières de la Boucle de la Seine. Le passage répété de ces poids lourds de 30 tonnes dans les rues étroites de La Bouille, a de graves inconvénients : Maisons ébranlées, murs et plafonds lézardés, chaussée déformée.

D'autre part, ce trafic est en train de détruire le tourisme à La Bouille ; fuyant le bruit et le danger, provoqués par ces camions, les touristes français et étrangers, qui étaient attirés à La Bouille par son site, ses ruelles pittoresques, et sa gastronomie, désertent, maintenant, notre petite cité.

A une époque où, de toutes parts, on cherche à protéger l'environnement et à lutter contre le bruit, il est inadmissible que la circulation des poids lourds, tue la vie d'une petite ville, alors qu'à 2 kms passe une nationale que les camions pourraient emprunter.

De plus, il paraît anormal que les produits en provenance d'une carrière située en bordure de Seine, soient acheminés par une route qui longe la Seine, alors que le fleuve constitue une voie naturelle pour ce genre de trafic.

Les habitants de la Commune s'insurgent contre cet état de choses, qui vise à favoriser des intérêts privés, au détriment de la collectivité, et réclament une révision complète de ce trafic, pour rendre à la Commune de La Bouille, son caractère calme et touristique.

MOTION A.P.C.

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'il a reçu du syndicat C.G.T. de l'Usine A.P.C. de Grand-Couronne une lettre exposant la situation dans laquelle se trouve la Société Azote et Produits Chimiques et les inquiétudes des travailleurs relatives à la garantie de l'emploi. En conclusion, la C.G.T. souhaite que l'Etat Patron assure aux travailleurs de ses entreprises et de leurs filiales la garantie du plein emploi et même la création d'emplois nouveaux pour lutter contre le sous-emploi qui se développe dans notre pays.

Après délibération, le Conseil appuie ces revendications.

DIVERS

COURSE DE COTE.

Le Conseil est favorable à l'organisation sur le territoire de la Commune, par l'Ecurie Rouennaise d'automobile, d'une course de côte, au profit du Comité des Fêtes.

EMPRUNT POUR AMÉNAGEMENT PARKING

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet d'aménagement du parking en bordure de Seine et les moyens financiers à envisager pour faire face à cette dépense.

Montant du devis	40.583,45 F
Prélèvement sur les ressources du budget	8.583,45 F
Emprunt demandé à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Haute-Normandie ..	32.000 F

L'annuité d'amortissement du prêt de 32.000 Frs à 7 % remboursable en 8 ans, s'élève à 5358,97 Frs. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le projet qui lui est présenté et prend l'engagement au nom de la Commune de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de l'annuité sus-visée.

TRAITEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil adopte le barème de traitement des employés communaux conformément aux dispositions de l'article 616 du Code de l'Administration Communale, modifié par la loi du 20 décembre 1969, des arrêtés de M. le Ministre de l'Intérieur du 8 février 1971 et de la circulaire de M. le Préfet du 18 novembre 1971, relatives aux conditions de nomination, de rémunération, d'avancement et de reclassement des agents communaux permanents à temps non complet.

Séance du 28 février 1972

PRÉSENTS :

Docteur CHEVALLIER, Maire ; MM. DOUBET et COUSIN, Adjoints ; M^{me} ROLLAND, MM. AUZANNE, CAMIA, DOLPIERRE, DUQUESNE, LENOUEL, QUESNEY, SAGOT.

EXCUSÉS : MM. AUBERT, SAINTPERE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. CAMIA

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

BUDGET PRIMITIF 1972

Le Conseil approuve les propositions de recettes et de dépenses pour 1972.

DROITS DE TENTES ET TERRASSES

Le Conseil décide de fixer, à compter du 1^{er} janvier 1972, les droits de tentes à 2 francs le m² et les droits de terrasses à 4 francs le m².

SUBVENTIONS :

Pour 1972 le Conseil vote les subventions suivantes :

A.S.B.M.	2500 F
Comité des Fêtes	3000 F
Syndicat d'Initiative	300 F
Caisse des Ecoles	60 F
Comité des Anciens	1300 F
Anciens Combattants	250 F
Anciens Prisonniers	250 F
Bureau d'Aide Sociale	250 F
Pupilles Ecole Publique	15 F
Ramassage Scolaire	80 F

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTER-COMMUNAL DE LA RÉGION ROUENNAISE

Le Conseil approuve la modification des statuts du syndicat intercommunal d'assainissement de l'Agglomération Rouennaise, par l'Adjonction d'un article 3 bis, pour l'extension de ses attributions à l'Etude, la Construction et l'entretien des collecteurs intercommunaux pluviaux ou unitaires sur le territoire des Communes syndiquées.

NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

M. QUESNEY Jean est nommé délégué du Conseil Municipal à la Commission Locale professionnelle de Grand-Couronne

M. DOUBET Paul est choisi comme Commissaire Enquêteur pour les enquêtes de Commode vel Incommode au titre des Etablissements Classés.

TRAVAUX

Le Conseil approuve le devis pour la réfection de l'installation électrique du Vracq, présenté par les Ets AUZANNE, dont le montant s'élève à la somme de 4793,38 Francs.

A la demande du Maire, il est prévu une réunion de la Commission des travaux, pour travaux salle des fêtes et logements communaux.

TAXE D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil décide de maintenir la taxe d'assainissement à 0,30 Fr par m³ d'eau consommé et fixe à 5 Frs le montant minimum de la taxe.

DIVERS

Il est décidé l'achat d'un fourgon-pompe mixte DELAHAYE, d'occasion appartenant à la Commune de Saint-Aubin les Elbeuf.

AMÉNAGEMENT DU PARKING ENTRE LA SEINE ET LE TERRAIN DE FOOTBALL

VU le problème que pose le stationnement dans l'agglomération de La Bouille,

Le Conseil,

DECIDE l'aménagement d'un parking Polds Lourds et Tourisme, sur le terre-plein existant aux abords de la cale du Bac entre la Seine et le terrain de football.

SOLLICITE le concours de la Direction Départementale de l'Equipement (ex Service Ordinaire des Ponts et Chaussées) pour l'étude du projet et la Direction des Travaux, en application de la Loi du 29 septembre 1948.

La Direction Départementale de l'Equipement sera rémunérée aux taux suivants :

Jusqu'à 20.000 Francs	4 %
De 20.000 Francs à 200.000 Francs	3 %
De 200.000 Francs à 1.000.000 de Francs	2 %

La Direction Départementale de l'Equipement sera exonérée de la responsabilité pécuniaire et decennale prévue par les articles 1792 et 2270 du Code Civil, pour ces travaux.

Séance du 17 avril 1972

L'an mil neuf cent soixante douze. Le dix sept avril, à 21 h. les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la Présidence du Docteur CHEVALLIER, Maire.

PRÉSENTS :

Docteur CHEVALLIER, Maire ; MM. DOUBET et COUSIN, Adjoints, MM. AUBERT, AUZANNE, CAMIA, DOLPIERRE, DUQUESNE, LENOUEL, QUESNEY, SAGOT, M^{me} ROLLAND

EXCUSÉ : M. SAINTPERE

Le Procès verbal de la dernière séance est adopté.

TRAVAUX

Suite au compte-rendu de la réunion de la Commission des travaux du 18 mars 1972, fait par Monsieur DOUBET, les travaux suivants sont décidés :

1 - Logement de M^{me} BERNIERES : Installation d'un chauffe-bain électrique. Réfection fenêtres.

2 - Douches : Petits travaux de maçonnerie : carrelage à remettre, joints... petits travaux de menuiserie : portes à vérifier, barrière d'entrée à remettre en état. Peinture intérieure.

3 - Jardinier : (Pointe de l'Ecole) remplacer les rosiers par un cerisier du Japon.

4 - Garage des Pompiers : Regard du compteur, prévoir dalle en béton. Fermer le compteur.

5 - Jardin public : Regard près des W.C. à refaire.

6 - Parking en bordure de Seine : Mettre lisses de 8 x 8 avec poteaux de 12 x 12. Faire établir les devis par les entreprises BOSMY et MARIETTE. Prévoir panneaux pour l'indication du parking. Prévoir bandes jaunes pour l'emplacement des voitures.

CONSTRUCTION D'UNE SALLE DES FÊTES

Le Conseil confirme la décision de construire une salle des fêtes au-dessus du local des Pompiers et du préau de l'école, et autorise le Maire à prendre contact avec un architecte, pour l'étude du projet.

AFFAIRE MORADELL

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du mémoire en défense déposé au Tribunal Administratif par le Bâtonnier André MARIE Avocat à la Cour, chargé de la défense des intérêts de la commune dans l'affaire MORADELL.

Le 1^{er} MAI, rencontre, sur le terrain de sport, entre l'équipe de football des Anciens et celle des Jeunes.

Ce fut l'occasion, pour les anciens, de perdre un peu de poids... et le match.



L'équipe des Anciens

A. S. B. M. - Composition du Bureau pour la Saison 1972-1973

Au cours de l'Assemblée Générale du 12 mai 1972 à la Mairie de La Bouille, il a été procédé au renouvellement du bureau de l'A.S.B.M. pour la saison 1972-1973.

Présidents d'Honneur : Dr CHEVALLIER, Maire de La Bouille
M. SIMON, Maire de Moulineaux.

Président : M. SAGOT Gabriel

Vice-Présidents : M. FACQ Jean-Pierre, M. AUVRAY Jean

Secrétaires : M. LENOUEL Marius, M. DOREE René

Trésoriers : M. FITTE Roger, M^{me} FITTE Renée

Membres : MM. AUZANNE Claude, COUTURE André, FEUGRET Didier, JOLY Jean, LEMOIGNE, TERNON André, BELLONCLE Bernard, DUQUESNE Francis, HUE Fernand, LACHEVRE Jean-Claude, SAUDRAIS Pierre, DOREE Francis

La saison 1971-1972, qui vient de se terminer, s'est déroulée dans les meilleures conditions pour l'A.S.B.M.

L'équipe 1^{re} s'est fort bien comportée pour sa 1^{re} année en 2^{me} Division puisqu'elle est classée 7^{me} sur 12 clubs engagés.

L'équipe réserve, de son côté, a bien rempli son contrat, en 4^{me} Division se plaçant 4^{me} sur 12 équipes.

L'équipe du matin, tributaire des autres formations, a terminé honorablement la saison.

Quant à nos cadets, pour leur première année en championnat, ils obtiennent une méritoire 6^{me} place.

Notons aussi la création d'une école de football qui occupe chaque jeudi, une quarantaine d'enfants, ce qui laisse envisager l'avenir avec confiance.

Pour l'année 1972-1973, en plus des trois équipes seniors, et de l'équipe cadets, une équipe minimes va être constituée et engagée en championnat.

S P O R T S

A. - FOOTBALL

RÉSULTATS OBTENUS AU COURS DE LA SAISON 1971 - 1972 PAR LES ÉQUIPES DE L'A.S.B.M.

1 - EQUIPE 1^{re} - CHAMPIONNAT DE DEUXIÈME DIVISION A

RESULTATS

	Aller	Retour
— Aller 19 Septembre 1971 - Retour 16 janvier 1972 - A.S.B.M. contre Stade de Grand-Quevilly	3 - 0	1 - 4
— Aller 3 octobre - Retour 30 janvier 1972 - Racing Club de Caudebec contre A.S.B.M.	4 - 1	2 - 0
— Aller 10 octobre 1971 - Retour 6 février 1972 - A.S.B.M. contre A.E. D. Grugny	4 - 1	2 - 0
— Aller 17 octobre 1971 - Retour 13 février 1972 - A. Malaunay contre A.S.B.M.	0 - 2	0 - 3
— Aller 24 octobre 1971 - Retour 27 février 1972 - U. S. Pont-de-l'Arche contre A.S.B.M.	0 - 1	1 - 3
— Aller 31 octobre 1971 - Retour 5 mars 1972 A.S.B.M. contre Pont-St-Pierre	0 - 0	0 - 0
— Aller 14 novembre 1971 - Retour 19 mars 1972 - U. S. Montville contre A.S.B.M.	1 - 0	3 - 2
— Aller 21 novembre 1971 - Retour 26 mars 1972 - Stade Sottevillais contre A.S.B.M.	3 - 1	1 - 4
— Aller 5 décembre 1971 - Retour 9 avril 1972 - U.S. Houpeville contre A.S.B.M.	1 - 3	1 - 2
— Aller 12 décembre 1971 - Retour 24 avril 1972 - A.S.B.M. contre Saint-Jean-du-Cardonnay	0 - 1	0 - 1
— Aller 9 janvier - Retour 7 mai 1972 A. Césaire Levillain contre A.S.B.M.	3 - 1	2 - 1

2 - EQUIPE RÉSERVE - CHAMPIONNAT DE QUATRIÈME DIVISION D

RESULTATS

	Aller	Retour
— Aller 19 septembre 1971 - Retour 16 janvier 1972 - Club Omnisports Couronnais (1) contre A.S.B.M.	6 - 0	2 - 6
— Aller 3 octobre 1971 - Retour 30 janvier 1972 - A.S.B.M. contre A.S. Criquebeuf-sur-Seine	5 - 1	2 - 1
— Aller 10 octobre 1971 - Retour 6 février 1972 - Football Club de Rouen contre A.S.B.M.	7 - 1	5 - 3
— Aller 17 octobre 1971 - Retour 13 février 1972 - A.S.B.M. contre A.S. La Londe	3 - 1	2 - 5
— Aller 24 octobre 1971 - Retour 27 février 1972 - Exempt		
— Aller 31 octobre 1971 - Retour 5 mars 1972 - C.O.R. Elbeuf contre A.S.B.M.	7 - 1	7 - 2
— Aller 14 novembre 1971 - Retour 19 mars 1972 - A.S.B.M. contre S.P.O.R.	4 - 5	0 - 4
— Aller 21 novembre 1971 - Retour 26 mars 1972 - A.S.B.M. contre U.S.M. Stéphanaise	3 - 2	3 - 1
— Aller 5 décembre 1971 - Retour 9 avril 1972 - A.S.B.M. contre C.M.S. Oïssel	8 - 0	5 - 1
— Aller 12 décembre 1971 - Retour 23 avril 1972 - C.O.S. Couronnais (2) contre A.S.B.M.	Forfait de Couronne	
— Aller 9 janvier - Retour 7 mai 1972 A.S.B.M. contre C.O. Cléon	1 - 0	0 - 3

3 - EQUIPE DU MATIN - CHAMPIONNAT MATIN TROISIÈME SÉRIE D.

RESULTATS

	Aller	Retour
— Aller 19 septembre 1971 - Retour 16 janvier 1972 - A.S.B.M. contre A.A. Couronne	5 - 0	1 - 4
— Aller 3 octobre 1971 - Retour 30 janvier 1972 - Club Libre Athlétique Matin Rouen contre A.S.B.M.	3 - 1	5 - 4
— Aller 10 octobre 1971 - Retour 6 février 1972 - A.S.B.M. contre U.S.M. Stéphanaise	3 - 7	1 - 3
— Aller 17 octobre 1971 - Retour 13 février 1972 - A.S.B.M. contre C.O. Cléon	4 - 1	0 - 3
— Aller 24 octobre 1971 - Retour 27 février 1972 - U.S. Industrie Pharmaceutique contre A.S.B.M.	6 - 1	5 - 1
— Aller 31 octobre 1971 - Retour 5 mars 1972 - A.S.B.M. contre R.C. Caudebec-lès-Elbeuf	0 - 5	3 - 5
— Aller 14 novembre 1971 - Retour 19 mars 1972 - C.O.R. Elbeuf contre A.S.B.M.	5 - 2	3 - 2
— Aller 21 novembre 1971 - Retour 26 mars 1972 - A.S.B.M. contre A.S. Madrillet Château-Blanc (2)	1 - 1	1 - 1
— Aller 5 décembre 1971 - Retour 9 avril 1972 - Stade Sottevillais C. contre A.S.B.M.	2 - 0	0 - 2
— Aller 12 décembre 1971 - Retour 23 avril 1972 - A.S.B.M. contre A.S. Madrillet Château-Blanc (1)	0 - 1	1 - 5
— Aller 9 janvier 1972 - Retour 7 mai 1972 - A.P. Hôpital Psychiatrique Sotteville contre A.S.B.M.	3 - 3	2 - 8

4 - CADETS - CHAMPIONNAT TROISIÈME SÉRIE D

RESULTATS

	Aller	Retour
— Aller 3 octobre 1971 - Retour 16 janvier 1972 - A.S.B.M. contre A.A. Couronne	9 - 1	6 - 0
— Aller 10 octobre 1971 - Retour 30 janvier 1972 - A.S.B.M. contre C.O.R. Elbeuf	12 - 1	3 - 1
— Aller 17 octobre 1971 - Retour 6 février 1972 - U.S.M. Stéphanaise contre A.S.B.M.	3 - 1	3 - 3
— Aller 31 octobre 1971 - Retour 13 février 1972 - A.S. Madrillet Château Blanc contre A.S.B.M.	2 - 0	1 - 3
— Aller 7 novembre 1971 - Retour 27 février 1972 - A.S.B.M. contre Stade Sottevillais C.C.	3 - 1	0 - 1
— Aller 21 novembre 1971 - Retour 5 mars 1972 - C.O. Cléon contre A.S. B.M.	7 - 1	0 - 2
— Aller 5 décembre 1971 - Retour 19 mars 1972 - A.S.B.M. contre C.O.S. Couronne	1 - 1	1 - 3
— Aller 12 décembre 1971 - Retour 9 avril 1972 - A.S. La Londe contre A.S.B.M.	8 - 0	3 - 2
— Aller 9 janvier 1972 - Retour 23 avril 1972 - A.S.B.M. contre C.M.S. Oisiel	1 - 2	0 - 4

Comité des Fêtes - CONCOURS DE DOMINOS

Le dimanche 30 avril, le Comité des Fêtes avait organisé, dans la coquette salle du Grenier à Sel - son premier concours de Dominos. - Pour un coup d'essai, ce fut un coup de maître puisqu'à 15 heures, 51 fervents du double-six commençaient à s'affronter dans une ambiance fort animée.

Parmi les joueurs, on pouvait voir le Dr CHEVALLIER, Maire de La Bouille et Madame, et les principaux membres du Comité des Fêtes - le Président M. FACQ, le Vice-Président M. COUSIN, l'abbé CALLIPPE, M. BELLONCLE... tandis que M. DECHAVANNE et M. FITTE s'occupaient des feuilles de classement.

Dès le premier tour, deux joueurs se détachaient M. DE SOUZA de Bardouville et M. SAGOT de La Bouille, - et finalement terminaient ex-æquo. - Il fallut une partie supplémentaire pour les départager et c'est M. DE SOUZA qui l'emportait et qui reçut des mains de M. FACQ la rôtissoire électrique.



Les finalistes, MM. de SOUZA et SAGOT, s'observent...

A la recherche d'ALBERT - LAMBERT



Photo NADAR

Albert-LAMBERT (1865-1941)

Le 26 juin 1937, à 22 heures, à la Comédie-Française, devant deux Présidents de la République et un roi, les comédiens de Paris et d'Hollywood rendaient hommage à Albert-LAMBERT qui faisait ses adieux au Théâtre Français. Parmi les nombreux artistes qui avaient tenu à entourer leur camarade de la Comédie-Française et à témoigner ainsi leur affectueuse admiration à M. Albert-LAMBERT, on relevait les noms de Merle OBERON, ARLETTY, Gaby MORLAY, Elvire POPESCO, Jean-Pierre AUMONT Victor BOUCHER, Sacha GUITRY, Louis JOUVET. Le lendemain 27 juin, le journal de Rouen écrivait :

« Ce fut une soirée, ou plutôt une nuit éblouissante ; il semblait, au milieu de l'unanime ferveur d'un public raffiné et élégant, que tous les sombres nuages de l'heure s'étaient évanouis... Notre grand compatriote se surpassa dans l'interprétation de Marion DELORME, des stances de Polyeucte, et surtout du 1^{er} acte du Misanthrope qui, plus que le reste encore, convient à son tempérament. Il fallait voir la salle debout couvrant de fleurs au propre et au figuré celui qui depuis 52 ans a, selon l'expression de Jean COCTEAU, vidé ses veines sur les planches ».

Celui qui, ce soir là, était l'objet d'un tel hommage, était né « sous l'œil émerveillé du douanier son grand-père », le 31 décembre 1865, à ROUEN, 78, rue du Ruissel, dans le lit même où son père, Albert LAMBERT père, était né le 23 février 1847. Albert LAMBERT père fut d'abord sculpteur, puis débuta au théâtre en 1867, pour terminer sa carrière à l'Odéon. Il mourut en 1918 à La Bouille, dans la maison que nous connaissons, où sont fidèlement conservés de très beaux meubles sculptés par cet artiste aux talents multiples, qui fut aussi poète, comme en témoignent ces quelques vers extraits d'un long poème dédié au vieux Ruissel de son enfance :

« Avant que tu sois disparue
Avec les choses du passé,
Je veux te chanter, vieille rue,
Où notre vie a commencé.

Lorsque mon souvenir remonte
Vers l'enfance, c'est ton ruisseau,
Je le dis sans orgueil, ni honte,
Que j'aperçois de mon berceau.

Ton ruisseau bruyant qui te donne
Ce nom de style coloré,
Ton ruisseau qui coule et chantonne,
Avec ton peuple bigarré...

Parmi toutes ces pestilences
Mon fils et moi nous sommes nés.
Aux cris rauques des violences,
De tout un peuple de damnés... »

En 1870, les LAMBERT quittent Rouen ; le petit-fils n'a que 5 ans, il a eu une petite sœur, Lucie, morte au berceau. A Paris, le père entre bientôt à l'Odéon (1880), où, dès l'adolescence, Albert LAMBERT fils (Raphaël Albert) joue aux côtés de son père. « A 18 ans, il est célèbre, il est le Gérard Philippe de son temps ; la coqueluche des jolies dames... »

Premier prix de tragédie au Conservatoire en 1883, il fut engagé au Théâtre Français en 1885, où il débuta dans RUY BLAS.

Sociétaire de 1891 à 1936, il y joue tous les grands rôles du drame et de la tragédie. C'est une longue carrière prestigieuse et bien remplie qui s'achevait le 26 juin 1937, dans cette fête que nous vous évoquions au début de cet article. Ensuite, Albert-LAMBERT connut quelques années de repos, attristées par la guerre. Il mourut à Paris en 1941.

Albert-LAMBERT fils aimait beaucoup la Normandie, et s'il avait eu à citer ses « lieux de bonheur », il aurait certainement dit : le théâtre et La Bouille. Voici le texte d'une interview où il exprime très clairement ses sentiments.

« Pourquoi j'aime la Normandie ? D'abord parce que c'est la patrie de Pierre Corneille et que, dans une vie de tragédien, j'ai eu beaucoup à faire, je ne dirai pas avec quelle admiration, quel respect, quelle dévotion, cela m'entraînerait trop loin.

Et puis parce que mon père et moi, comme lui, sommes nés à Rouen, la ville des églises, cathédrale, palais, et vieilles maisons... Les grandes et pures merveilles des XIII^{ème}, XIV^{ème}, XV^{ème} et XVI^{ème} siècles m'ont oppressé dans mon enfance et, depuis, je les admire et les aime.

« Quels souvenirs m'y attachent ? Mais tous mes souvenirs me rattachent et me rattacheront à elle, ma Normandie, jusqu'à mon dernier jour. Mes parents, ma femme, mes enfants, mes amis, et le public rouennais, havrais, caennais, qui m'est si fidèle.

Mon père m'a laissé sa maison de La Bouille, maison qu'il a créée, sculptée lui-même.

Il faut connaître La Bouille. De là, sur les hauteurs, on y découvre un des plus beaux, des plus grands panoramas de cette Normandie bénie des Dieux, dont aucun œil humain ne peut se lasser.

« Quelle place je lui fais dans mes œuvres ou créations ? Mes œuvres, hélas ! Un acteur ne laisse après lui qu'un nom, chacun le sait. Est-ce que tout ce qui émane du sol Normand, l'air qu'on respire, le mystère ancestral qui vous entoure, l'âme des morts évoquée, qui m'ont permis de comprendre et d'examiner à ma façon les grands poètes que j'ai eu l'honneur d'interpréter ? je ne sais. Peut-être que oui... je le voudrais. Alors je devrais tout à ma Normandie. »

Qu'ajouter à cela ? Que sans doute Albert LAMBERT pêche ici par modestie. Car comme tous les grands interprètes, au même titre que les auteurs dont ils magnifient les textes, il fait partie désormais, et pour toujours, du patrimoine culturel de notre pays.

En terminant, il me faut dire que les documents qui ont servi de base à cet article m'ont été très aimablement communiqués par Madame Albert-LAMBERT : qu'elle en soit ici remerciée.

LE VOYAGE DE LA REINE D'ANGLETERRE



Le Yacht Royal

Photo ELLEBE

Le vendredi 19 mai 1972 restera dans les annales de notre ville comme le jour où la Reine Elisabeth II d'Angleterre nous rendit visite... en passant. La veille, le yacht royal BRITANNIA avait remonté la Seine jusqu'à Rouen, et avait été amené au quai Jean-de-Béthencourt, pour y attendre ses illustres passagers.

Le BRITANNIA est un beau navire, avec sa coque bleu roi à liston d'or, sa ligne de flottaison rouge, ses trois mâts au sommet desquels flottent des étendards, sa vaste cheminée. Il appartient à la Royal Navy, et si en temps de paix il promène à travers les mers ses hôtes royaux, en temps de guerre il deviendrait un navire-hôpital.

Dans la nuit, des partisans de l'autonomie irlandaise avaient dessiné sur le perré des slogans séparatistes : IRA VAINCRA, ONE IRELAND, que les services techniques du port autonome durent rapidement recouvrir de peinture grise. Monsieur AMAR avait installé des haut-parleurs sur le bord de la Seine, assurant un fond sonore au passage de la Reine. « Les Cornemuses de La Bouille » furent ainsi le dernier écho sonore qu'emporta Sa Gracieuse Majesté, honorée par les drapeaux de la ville et saluée par la foule qui s'était massée, nombreuse, sur les quais de La Bouille et de Caumont bien avant que n'apparaisse sur la courbe argentée du fleuve l'escorteur Le Savoyard.

PROGRAMME DE LA FÊTE

Samedi 22 Juillet

12 h. : DÉPART des 24 h. de LA BOUILLE sur MINI-CIRCUIT

Dans l'après-midi à 15 h. : EPREUVE DE MARCHE

organisée par le Comité de Haute-Normandie

21 heures : RETRAITE AUX FLAMBEAUX

21 h. 30 : **BAL** avec "**LES PHONOLYTHES**"

Dimanche 23 Juillet

10 h. 45 : MESSE EN MUSIQUE avec l'Harmonie de Bourg-Achard

11 h. 45 : **CONCERT PAR L'HARMONIE**

15 heures : **MATCH DE MOTO-BALL**

entre le Moto-Club Houlgatais et une Equipe Parisienne

A l'issue du match, REMISE D'UNE COUPE à la Mairie

21 h. 30 : **GRAND FEU D'ARTIFICE**

22 heures : **BAL** avec "**LES PHONOLYTHES**"

Lundi 24 Juillet

14 h. 30 : **JEUX POUR LES ENFANTS**

avec le car de « Liberté-Dimanche »

Mardi 25 Juillet

21 heures : **RETRAITE AUX PARAPLUIES**

"LES BONNES BOUILLES DE LA BOUILLE"

21 h. 30 : **BAL** avec "**LES PHONOLYTHES**"

Pendant les 4 jours : **FÊTE FORAINE** sur le parking en bordure de Seine

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 30 Juin 1972

L'an mil neuf cent soixante douze, le trente juin à 21 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence du Docteur CHEVALLIER, Maire.

PRESENTS :

Dr. CHEVALLIER, Maire ; MM. DOUBET, COUSIN, Adjoints ; M^{me} ROLLAND, MM. AUZANNE, CAMIA, DOLPIERRE, DUQUESNE SAGOT, QUESNEY, conseillers.

ABSENTS EXCUSES :

MM. SAINTPERE, LENOUEL, AUBERT

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. CAMIA.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le Conseil étudie ensuite les questions inscrites à l'ordre du jour.

1 - CHATEAU DU VRACQ

M. le Maire fait au Conseil un compte-rendu de l'audience du Tribunal Administratif, qui a eu lieu le matin même et à laquelle il assistait, ainsi que M. DOUBET. L'affaire MORADELL contre la Commune de La Bouille était inscrite. Les débats furent rapides. En effet, l'avocat de la partie adverse n'a pas plaidé ; d'autre part les conclusions du Président du Tribunal étaient les mêmes que celles du Bâtonnier A. MARIE, qui défendait les intérêts de la Commune et, de ce fait, n'eut pas, lui non plus, à plaider. Il suffit maintenant d'attendre un document officiel permettant à la Commune de disposer à son gré du château du Vracq.

Le Conseil Municipal, consulté sur ce point, pense qu'il faut envisager maintenant d'abattre la partie du château qui est en ruine, en conservant l'aile qui est perpendiculaire à la route, et d'agrandir ainsi le caravanning, jusqu'à ce qu'un plan d'ensemble, comprenant l'allée des Tilleuls et les terrains voisins qui appartiennent au port autonome, soit mis au point.

2 - AMÉNAGEMENT DU QUAI

M. le Maire donne communication des résultats d'un entretien récent avec les autorités du Port autonome de Rouen. Les travaux du quai ne sont pas si rapides qu'on l'espérait ; mais il semble qu'ils seront terminés avant juillet 1973. Le problème épineux qui se pose actuellement est celui du perré. En effet, le P.A. est favorable à l'édification d'un perré en bitume, plus résistant et moins coûteux.

Le Conseil, à l'unanimité, pense qu'un tel perré n'est pas souhaitable, parce qu'il s'harmoniserait mal avec le perré existant, à cause de sa couleur et de sa pente, qui seraient différentes. Il souhaite que le P.A. édifie un perré identique à celui qui existe déjà au niveau du parking, c'est-à-dire un perré en pierre. Une lettre, exposant cet avis, sera adressée au Port Autonome.

3 - SALLE DES FÊTES

Ainsi qu'il avait été décidé à la réunion précédente du Conseil, M. le Maire a pris contact avec un architecte, M. BANCE, pour amorcer l'opération « Salle des Fêtes ». L'architecte a proposé un avant-projet, comprenant une salle, un garage pour le matériel des pompiers et un préau, une allée piétonne donnerait accès à la salle... L'idée d'ensemble est bonne, mais il est apparu aux membres du Conseil Municipal que les dimensions de la salle sont à revoir, et qu'une salle de 250-300 places est nécessaire, alors que l'architecte s'est limité à 150. Une note expliquant cette modification est envoyée à l'architecte.

D'autre part, une commission municipale et extra-municipale est créée, pour servir d'organisme de liaison et de discussion avec l'architecte, dans l'intervalle des réunions du Conseil Municipal. Cette commission comprend des membres élus, les conseillers de la commission des travaux et celle de l'urbanisme, et des membres non élus, MM. FITTE, FACQ et ROLLAND.

4 - PARKING

Le parking du bord de Seine se termine. L'ingénieur des T.P.E. de Grand-Couronne, M. CLAVELEIRA, propose de faire le marquage de ce parking, selon un plan qu'il a établi lui-même et qui réserve une cinquantaine de places aux voitures de tourisme et quelques unes aux poids lourds. Ce marquage durerait 6 ans, et le coût de cette opération serait de 2.260 Frs.

Après avoir pris connaissance du plan, le Conseil approuve à l'unanimité.

5 - FUSION DES COMMUNES

● La Loi de juillet 1971, visant au regroupement des communes devrait aboutir, dans un premier temps, à l'élaboration d'une nouvelle carte du département. Le Préfet n'a pas encore adressé ce document aux Maires.

● Par contre, à la dernière Assemblée générale du S.E.A.R.E., qui a eu lieu en janvier dernier, les participants avaient adopté le principe de la création de deux SIVOM (Syndicat intercommunal à vocations multiples), l'un ayant pour centre Rouen et l'autre Elbeuf. Depuis lors, il semble que pour Elbeuf il y ait un projet de District Urbain.

● Le Président du S.E.A.R.E. a adressé, au début juin, une lettre aux maires des communes susceptibles d'adhérer au SIVOM de Rouen, une réponse rapide devant être donnée (avant le 5 juillet) et l'absence de réponse étant considérée comme un accord tacite.

● Le Conseil décide, à l'unanimité, de répondre au président du S.E.A.R.E. en précisant les points suivants :

- 1 - Le délai imposé est trop court pour donner une réponse engageant l'avenir de la commune,
- 2 - Un accord tacite ne peut être admis pour une question de cette importance,
- 3 - Avant de prendre une décision, le Conseil, unanime, demande que soient précisées les compétences de cet éventuel SIVOM.

Il est probable qu'une décision devra être prise à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

● Par ailleurs, une commune voisine (La Londe) ayant pris contact avec nous pour étudier les possibilités de fusion, une commission municipale, comprenant M. le Maire, MM. DOUBET et CAMIA, a été constituée pour poursuivre les contacts et les études.

6 - TRAVAUX ENVISAGÉS

● Le Conseil décide le goudronnage de la cour de la petite classe. Par l'intermédiaire de M. CLAVELEIRA, plusieurs devis seront demandés.

● Rue du Coq : un devis sera demandé à l'ingénieur des T.P.E. en vue de remettre en état la rue du Coq.

● Pour le terrain de football, achat de nouveaux poteaux de but (adopté).

7 - INDEMNITÉ DU REMPLAÇANT DU SECRÉTAIRE DE MAIRIE PENDANT LES CONGÉS ANNUELS

Pendant les congés annuels du Secrétaire de Mairie, le remplacement sera assuré par M. DOREE.

Conformément aux textes en vigueur, M. DOREE percevra une indemnité égale au traitement d'un secrétaire débutant (1^{er} échelon), indice 202, affecté du coefficient communal 28/44.

8 - PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

En application du décret n° 70-1016 du 28 octobre 1970, M. le Maire propose que soit établi pour la commune un plan d'occupation des sols.

Ce plan est justifié par l'évolution touristique de la commune et son accroissement démographique éventuel.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Un extrait de la délibération du C.M. sera envoyé au G.E.P. (Cité administrative Saint-Sever) pour que soit enregistrée cette demande.

9 - TRANSPORTS SCOLAIRES

M. CAMIA demande que soient modifiées, pour les enfants qui fréquenteront le C.E.S. de Grand-Couronne, l'horaire des cars de transports :

1 - le matin, le départ de La Bouille serait avancé de 5 minutes (7 h. 40 au lieu de 7 h. 45)

2 - le soir un car de réemploi prendrait les enfants au C.E.S. à 17 h. 10.

Une lettre, faisant état de cette demande adoptée par le Conseil, est adressée à M. JOFFET.

10 - TERRAIN DE FOOTBALL

— Une discussion s'engage, relative à l'utilisation du terrain de football par le Comité des Fêtes.

— M. le Maire rappelle que le Conseil a approuvé, dans sa réunion du 21 janvier 1972, la proposition suivante : « Les terrains et locaux communaux sont toujours à la disposition des sociétés communales ». Une seule société ne peut prétendre détourner à son seul profit un bien communal qui, par définition appartient à tous. Toute utilisation d'un bien communal doit avoir l'accord du Conseil. Le maire et les adjoints sont chargés, dans l'intervalle des réunions du Conseil, « d'administrer les propriétés de la commune » (Article 75 du Code Administratif).

La séance est levée vers 24 heures.

En bref et en vrac...

1 - CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Comme tous les ans, une cérémonie du souvenir, qu'honorait la présence du Général LALANDE, s'est déroulée le 8 mai dernier au monument aux morts. Après l'appel des Morts, le dépôt des gerbes, les discours de M. le Maire et de M. le Président des A.C.P.G., un vin d'honneur à la Mairie clôtura la cérémonie.

2 - VOYAGE SCOLAIRE

Cette année, les enfants des écoles prirent la Vedette et s'en allèrent visiter le Port de Rouen ; puis un car les conduisit au Château Gaillard. Nous donnerons dans le prochain bulletin un compte-rendu plus détaillé de ce voyage et nous en publierons la meilleure photo-souvenir.

3 - VOYAGE DES ANCIENS

La relation de ce voyage fera, elle aussi, l'objet d'un article dans le prochain bulletin. Mais dès maintenant il semble que l'on puisse dire que les participants de cette randonnée furent malgré leur fatigue, pleinement satisfaits.

4 - VOYAGE DE L'A.S.B.M.

L'A.S.B.M. a organisé un voyage de fin de saison, pour tous les membres du club et leurs épouses. Cette promenade a eu lieu le 4 juin dernier et emmena ses participants à Trouville.

5 - RÉSULTATS DU RÉFÉRENDUM DU DIMANCHE 23 AVRIL 1972

Electeurs inscrits	347
Abstentions	129
Votants	218
Bulletins blancs ou nuls	27
Suffrages exprimés	191
OUI	109
NON	82

6 - LA COMMISSION DES TRAVAUX

La commission des travaux s'est réunie le 18 mars et le 12 mai 1972, pour vérifier les travaux en cours et l'état des biens communaux.

7 - EAU

La dernière analyse bactériologique et physico-chimique de l'eau a été effectuée par le Laboratoire départemental et régional de biologie et d'hygiène, le 13 mars 1972. Les conclusions de cette analyse, datée du 29 mars 1972, se résument ainsi :

« Suite d'analyse antérieurement défectueuses en distribution Epuraton microbienne satisfaisante. Néanmoins, la chloration peut être renforcée. Il serait souhaitable de procéder à un nettoyage complet des ouvrages suivi de désinfection, en raison des constatations faites sur place ».

8 - ARRÊTÉS MUNICIPAUX

M. le Maire, en raison de la création du parking du bord de Seine, a pris deux arrêtés concernant le stationnement et la circulation dans la rue du port et sur le quai.

1 - Stationnement : Désormais le stationnement sera unilatéral dans la partie de la rue du port comprise entre la rue de la République et le quai. Le stationnement se fera côté pharmacie.

2 - Circulation : En raison du stationnement unilatéral et pour ne pas gêner l'accès du parking, la circulation se fera dans le sens rue du Port vers le quai et sera interdite dans l'autre sens.

Ces arrêtés entreront en vigueur dès la mise en place des nouveaux panneaux.

9 - LES RÉSULTATS DU RECENSEMENT GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE, RÉALISÉS EN 1970, VIENNENT D'ÊTRE PUBLIÉS

La lecture de ce document nous apprend que, parmi les 753 communes de notre département, La Bouille est la seule à ne posséder aucune exploitation agricole.

10 - ALERTE AUX VANDALES

Le château du Vracq, qui n'avait pas besoin de cet assaut supplémentaire, a reçu la visite, il y a quelques semaines, de quelques vandales qui, systématiquement, ont cassé tous les carreaux qui restaient. Est-il nécessaire de rappeler que dans une petite commune, où les forces de police sont réduites par la force des choses, l'autodiscipline est nécessaire, tant pour le respect des biens publics que pour celui de la tranquillité des habitants. Il serait dommage que l'inconscience de certains amène les autorités responsables à prendre des mesures désagréables.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES

GUEROULT Chrystoff, 6 février 1972

TRANEL Christophe, 17 février 1972

MARIAGES

Jean-Jacques MOREL et Christine SAUBRY-BOBET, 20 avril

Gérard MADRU et Chantal CONNAN, 3 juin 1972

Pierre CLERGUE et Marie-France THOMAS, 16 juin 1972

DÉCÈS

BUQUET Marie, 27 décembre 1971

PREVOSTEAU Veuve HOLLIGER Clémentine, 20 février 1972

PERRIN Veuve HOLBE Jeanne, 15 avril 1972

LERAT Juliette, épouse HAREL, 25 mai 1972

